Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Les employés de commerce

Roubaix, le 27 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de recourir à votre obligeance bien connue pour relever les observations fort judicieuses contenues dans la lettre parue hier dans votre honorable feuille et signée un « Groupe d'employés ».

Cette lettre mériterait d'être prise en considération par Messieurs les Patrons pour qu'ils en provoquent une étude sérieuse dans leurs syndicats ! Qu'ont-ils, en effet, de plus proche dans les affaires que leurs employés ? Et le travail et la vigilance de ces derniers n'assurent-ils pas le rendement normal de leur entreprise ?

Cependant, ces collaborateurs à tous les degrés, ces « gardes du corps » sont généralement mal payés et, aussi, mal considérés ! Chez certains la rémunération frise l'aumône !

Qu'arrivera-t-il malheureusement de cette situation ? La réponse est facile : ce qui est arrivé chez les ouvriers ! Au lieu de pouvoir compter sur des collaborateurs, les patrons ne trouveront plus que des corps sans âme, ne les représentant plus dans toutes les situations des affaires ! Et plus tard, ils auront affaire à un Syndicat qui, seul, traitera des conditions de placement des employés chez eux !

Il sera alors trop tard pour se plaindre, car, qui aura provoqué cet état de choses que ne désirent pas du tout les employés sages et soumis dont l'intelligente compréhension des affaires a su aider à édifier parfois les plus belles fortunes commerciales en engendrant cette légion de patrons dont la plupart sortent de nos rangs !

C'est l'indifférence dédaigneuse que témoignent 75 % de ces messieurs qui s'obstinent à considérer l'employé comme un « encas » dont on se sert en temps de pluie, un être ne représentant pas suffisamment pour qu'on y prenne attention !

Aussi quand il survient des frémissements de mécontentement dans un monde d'intellectuels ou plutôt d'hommes intelligents, il s'en suit souvent une poussée vers la révolte que cherchent à fomenter à leur profit des politiciens quelconques ! Il est alors trop tard pour se lamenter !

Voilà ce que je crains et pour nous et pour nos patrons ! Notre sort appartient à ces derniers, qu'ils en décident !

Vous voyant d'excuser l'étendue de ces réflexions, je vous présente, Monsieur le Directeur, avec mes vifs remerciements, mes respectueuses salutations.

Un observateur paisible.

La prochaine saison théâtrale à Roubaix

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

L'idée de votre correspondant de n'accorder qu'une seule subvention théâtrale nous paraît plus pratique, car elle nous permettrait d'avoir deux représentations par semaine, ce qui est loin d'être exagéré. Mais ne pourrait-on pas jouer une fois sur la scène de l'Hippodrome, et une autre fois sur la scène du théâtre du Fontenoy ? De cette façon, on contenterait tout le monde et nous pourrions, nous aussi, avoir, dans notre quartier, des spectacles plus artistiques que ceux que M. Doual, malgré toute sa bonne volonté, est forcé de nous donner avec sa maigre subvention de 4.000 francs.

On pourrait, peut-être, aussi consacrer une partie de la subvention à l'opérette, dont nous sommes privés depuis longtemps à Roubaix. C'est un spectacle qui délasse l'esprit et qui a toujours eu beaucoup de succès les rares fois qu'on en ait joué.

Avec nos remerciements pour votre obligeance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.

Quelques habitants du Fontenoy.

Pour la fête du 14 juillet

Tourcoing, le 27 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous avons vu dans votre estimable journal commenté plusieurs localités avaient élaboré le programme des fêtes du 14 juillet. La municipalité de Tourcoing s'ingénie à donner le plus d'attrait possible à la fête nationale par des concerts et attractions ; ne pourrait-elle pas, à peu de frais, organiser une fête de natation sur le canal ? Tous les amateurs pourraient, sans bourse délier, y assister et seraient heureux. Elle possède en outre une société subventionnée qui est à même de satisfaire les vrais sportsmen.

Un groupe d'amateurs.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Un ouvrier ébouté. — L'auteur de la lettre signée : « Un ouvrier ébouté », est prié de se faire connaître. Discrétion garantie. — *L.T.D.L.M.* 2. — Rue des Postes, 95, à Lille. (2474). — *C.M.J.* 55. — Ceci est subordonné aux conditions de location ; y a-t-il bail ? A quels termes se paie le loyer. (2457). — *Un lecteur A.G.* — Adressez-vous à la librairie du *Journal de Roubaix* pour les ouvrages que vous écrivez. (2475). — *L.J.B.* — L'adresser au Directeur de la Compagnie à Lille ; la lettre parviendra. (2479). — *H.M.E.D.* — 1. Non ; 2. Au Préfet. (2493). — *J.D.R.* — Nous ne pourrions vous renseigner, nous ne connaissons pas cette Banque. (2482). — *Hector.* — Vous ne pouvez vendre sur la voie publique sans payer la taxe de voirie. (2496). — *Demlem.* — Nous ne voyons pas autre chose que la poudre insecticide. (2487). — *Un lecteur passionné du « Journal de Roubaix ».* — 1. Oui dans une section spéciale qui concourra au *Café Français*, 34, Grand'Rue ; 2. Oui, toutes les voix ; 3. Morceau au choix ; 4. Oui. (2442).

L.L. Croix. — 1. Oui ; 2. Oui, mais à la condition qu'elle corresponde à une dette réelle et là-dessus, il y a souvent présomption du contraire. (2466). — *H.L., à Roubaix.* — La loi est actuellement en vigueur ; oui. (2465). — *Marthe.* — Cela n'existe nullement, et vous pouvez être tranquille. (2462). — *H. à Tourcoing.* — Article 1er voté par le Sénat : Exceptionnellement seront, sauf demande contraire de leur part, envoyés en congé, à partir du 12 juillet prochain et en attendant leur passage dans la réserve, les appelés de la classe 1903 ayant effectivement accompli plus de deux ans de service actif et les engagés volontaires dont l'engagement contracté pour trois ans expire au plus tard le 20 novembre 1907. (2425). — *Un intéressé* 422. — Adressez votre demande à M. le commandant du Bureau de recrutement de Lille. (2446). — *A.L.L.* — Oui, pour la haute paye. Pour la prime, il faut certainement une décision ministérielle. (2407). — *Une sœur emblée. C. H., Tourcoing.* — Adressez une demande au chef de corps de votre frère. (2483). — *Conscrit et libérérifle.* — 1. Hausse : 2.000 mètres ; 2. 3.000 mètres. (2454). — *P.M.* — 0 m. 78. (2439). — *Un abonné* 214. — Adressez-vous à M. le commandant du Bureau de recrutement à Lille. (2457). — *Gaston Joly, à Croix.* — 1. et 2. Adressez une demande à M. le général commandant la subdivision de région, à Lille ; 3. Oui, elle doit être légalisée ; 4. Oui, à la gendarmerie. (2439). — *Hors l'ennuyé*, 1276. — 1° 1 an ; 2° Non, c'est la loi de 1889 ; 3° Non ; 4° Adressez une demande, sur papier libre, à M. le commandant du Bureau de recrutement de Lille. (2448). — *T. Bête.* — Annuellement, du 15 septembre au 15 octobre et jusqu'à 26 ans accomplis, vous devez fournir à M. le Président du jury d'Etat du département un certificat attestant que vous n'avez pas abandonné la profession qui a motivé votre dispense. (2400). — *Un Marsouin* 1889. — Muni de l'acte de naissance, présentez-vous, à 8 h. 1/2 du matin, devant M. le commandant du Bureau de recrutement de Lille. (2455). — *G.L.* — Oui, vous devez répondre la nationalité française devant M. le Consul de Belgique. (2417).

Communications

ROUBAIX. — Société « la Saint-Paul ». — Plusieurs fêtes et concours devant avoir lieu dans le courant du mois de juillet, le Comité fait appel à tous les gymnastes qui ne seraient pas encore revenus dans les rangs de la « Saint-Paul ».

— **Association Amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot.** — Les sociétaires sont priés d'assister aux funérailles de M. Evariste Labeau, qui auront lieu vendredi, à neuf heures, en l'église St-Martin, à Croix.

— **Cercle Moderne.** — Section dramatique. Ce soir, vendredi, à huit heures et demie, répétition générale.

— **La « Concordia-Harmonie »** vient de renouveler en partie sa Commission administrative. Elle est actuellement composée comme suit : MM. Paul Six, président ; Jules Carrette, vice-président ; Jules Lauridan, chef ; Alfred Lérisson, sous-chef ; Léonard Houtekains, porte-drapeau ; Léon Barty, adjudant de discipline ; Jean Brouchette, trésorier ; Jules Ducoulombier, secrétaire ; Charles Sclève, sergent d'habillement ; François Leire, sergent archiviste ; Arthur Catrice, Félix Decraene, Jean Hespel, Arthur Lanneau, Georges Lemaine, Henri Nys, commissaires ; Abel Guilmet, sergent des clairons et des tambours.

— **Cercle St-Michel.** — Dimanche prochain, vers six heures, rue d'Alsace, 42, réunion de tous les jeunes gens qui ont prêté leur dévoué concours au drame sacré de « La Passion ». Le voyage traditionnel à la Marlière est remis à une date ultérieure.

— **Fédération des sociétés belges (Section de Roubaix).** — Le Comité d'action se réunira dimanche prochain, à onze heures du matin, « Café des Orphéonistes », place de la Gare. Les Belges, désireux d'obtenir des renseignements, pourront se présenter à cette réunion ; plusieurs membres du bureau se tiendront à leur disposition.

— **Une réunion préparatoire des débitants et commerçants du quartier de la Gare-du-Pile** aura lieu vendredi, à huit heures, chez M. Charles Loridon, rue Sévigné, estaminet « A Longwy ». Lecture du procès-verbal, communications importantes, remise des listes de souscription. Présence indispensable.

CROIX. — Union Chorale. — Répétition ce soir, à neuf heures.

TOURCOING. — Fanfare « Les Amis Réunis ». — Vendredi, 28 juin, répétition générale obligatoire, à huit heures et demie du soir. Instructions pour le concert-conférence de dimanche prochain ; départ du local à quatre heures précises, en grande tenue.

— **Chorale « L'Avenir Lyrique ».** — Samedi 29, à huit heures et demie du soir, répétition générale des chœurs à interpréter aux concerts du 11 et du 14 juillet.

Concerts & Spectacles

TOURCOING. — Les concerts d'été. — L' « Harmonie du Grand-Plaisir » et l'orphéon « Les Trouvères », ont donné, jeudi soir, à neuf heures, sur le kiosque de la Grand'Place, un concert qui a obtenu un vif succès. Les divers morceaux inscrits au programme ont été fort bien exécutés devant un public très nombreux, qui a fort applaudi musiciens et choristes. Le concert a pris fin à dix heures un quart.

CHEMIN DE FER DU NORD

La Compagnie du Nord, pour faciliter à des prix excessivement réduits, les voyages qui se feront à l'occasion de la fête nationale, a pris les dispositions suivantes :

Voyages sur Paris et sur Lille. — Toutes les gares, stations et haltes du réseau délivreront à destination de Paris et de Lille :

1° Des billets d'excursion individuels et de famille de 2e et 3e classes, valables pendant *une journée*, le dimanche 14 juillet avec réduction variant, pour les billets individuels, de 20 à 72 % sur les billets simples ordinaires ;

2° Des billets d'aller et retour individuels et de famille de 2e et 3e classes valables *deux jours* les dimanche 14 et lundi 15 juillet, avec réduction variant, pour les billets individuels, de 20 à 65 % sur le tarif des billets simples ordinaires.

Les familles profiteront en outre, sur les prix des billets individuels d'une journée et de 2 jours, d'une nouvelle réduction allant de 5 à 25 %, suivant la composition de la famille (2, 3, 4 ou 5 personnes et plus).

3° Des billets individuels de 2e et 3e classes valables *cinq jours* pendant la période du 10 au 18 juillet avec réduction de 20 à 57 %.

Voyages à destination d'un point quelconque du réseau. — 1. Distribution entre toutes les gares, stations et haltes du réseau *de billets de vacances* (*) *pour les familles d'au moins 3 personnes*, valables du 6 au 18 juillet inclus, en 1re 2e et 3e classes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 100 kilom., aller et retour, avec réduction variant de 15 à 45 %, selon le nombre de personnes et la distance à parcourir.

2° Extension *jusqu'au 18 juillet inclus* de la durée de validité des billets d'aller et retour individuels, dont les relations sont insérées au tarif spécial G. V. n° 2 et à ses annexes, qui seront délivrées à partir du 6 juillet.

(*) Les billets de vacances doivent être demandés 2 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Voyages aux stations balnéaires et à Chantilly, Compiègne et Pierrefonds, Couey-le-Château et Villers-Cotterêts. — 1° Billets d'excursion d'une journée (réduction de 20 à 72 %) valables le *dimanche 14 juillet*, dans les trains spécialement désignés.

2° Billets spéciaux valables *deux jours, les dimanche 14 et lundi 15 juillet*, dans les trains spécialement désignés (réduction 20 à 65 %).

Voyages aux stations balnéaires et thermales. — 1. Extension du 6 *au 18 juillet inclus* de la durée de validité des billets hebdomadaires valables en temps ordinaire du vendredi au mardi.

2° Billets spéciaux valables 2 jours les 14 et 15 juillet dans les trains spécialement désignés (réduction variant de 20 à 55 %).

***

A l'occasion du concours international de gymnastique à Calais et des fêtes du Congrès de la Fédération des sociétés musicales à Boulogne, la Compagnie des chemins de fer du Nord mettra en marche des trains spéciaux avec réduction de prix, le dimanche 30 juin : 1o de Lille à Calais et Boulogne ; 2o de Lille à Calais ; 3o entre Arras et Boulogne ; 4o de Boulogne à Saint-Omer ; 5o de Calais à Dunkerque.

Le lundi 1er juillet, train spécial de Calais à Lille (dû du 1er au 2 juillet). Pour les autres renseignements consulter les affiches dans les gares.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord au cours de la séance du 25 juin :

Scrutin sur le renvoi à la Commission du budget, de la proposition de résolution de M. Jules Coutant, tendant à donner aux soldats un « quart » de vin par repas.

Ont voté **pour** : MM. Cochin, Dansette, Delaune, Dron, Groussau, Guillain, Plichon, Vandame. — Ont voté **contre** : MM. Défontaine, Dehove, Delecroix, Delory, Durre, Flévet, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Guislain, Le Roy, Mélin, Pasqual, Selle. — Par 317 voix contre 217, la Chambre a adopté le renvoi.

— Scrutin sur le maintien de l'ordre du jour appelant la discussion des propositions de loi supprimant les conseils de guerre :

Ont voté **pour** : MM. Défontaine, Delecroix, Delory, Durre, Flévet, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Guislain, Le Roy, Mélin, Pasqual, Selle. — Ont voté **contre** : MM. Cochin, Dansette, Dehove, Delaune, Groussau, Guillain, Plichon, Vandame. — Par 316 voix contre 223, la Chambre n'a pas adopté la discussion des projets supprimant les conseils de guerre.

— Scrutin sur la mise à l'ordre du jour de la séance de lundi du projet de loi tendant à l'établissement d'un impôt général sur le revenu :

Ont voté **pour** : MM. Défontaine, Delecroix, Delory, Dron, Durre, Flévet, Ghesquière, Guesde, Goniaux, Guislain, Le Roy, Mélin, Pasqual, Selle. — Ont voté **contre** : MM. Cochin, Dansette, Delaune, Guillain, Groussau, Plichon, Vandame. — Par 390 voix contre 111, la Chambre a adopté.

Absent par congé : M. l'abbé Lemire.

DANS LES DOUANES

Sont nommés préposés des douanes, au titre civil, à défaut de candidats militaires classés pour ces emplois :

Direction de Lille. — MM. Ginesté, Soulams, Acket, Collet, Troffigué, Salvat.

Est nommé dans la garde républicaine : M. Leclercq, proposé par la Compagnie du Nord.

DANS LA GENDARMERIE

Sont nommés gendarmes à la première légion : Compagnie du Nord (Arme à cheval) : MM. Arboulin, ancien cavalier ; Vigeolas, ancien maréchal des logis (élève) ; Barbade, ancien cavalier ; Beaussart, ancien maréchal des logis, proposé par la Compagnie du Pas-de-Calais (élève).

NORD

LES FÊTES DE GYMNASTIQUE DE CASSEL

C'est dans le décor magnifique de Cassel que, dimanche prochain, de 8 h. du matin à 7 h. du soir, près de 2.000 gymnastes, appartenant à 35 sociétés catholiques de gymnastique du Nord, prendront part à un grand concours organisé sous les auspices de la Municipalité.

Déjà l'année dernière, 1200 gymnastes avaient attiré à Armentières, une foule sympathique, émerveillée de la discipline et des connaissances techniques des jeunes concurrents. A la suite de ce concours, d'autres sociétés se formèrent et à l'heure actuelle, les 1200 sont devenus 2000.

Le Comité organisateur a pu obtenir de la Compagnie du Nord la formation de trains de plaisir, à tarifs particulièrement réduits, qui faciliteront aux amateurs l'accès de Cassel. Nous en avons donné les horaires et les prix.

Avis important. — Les billets ne sont valables que pour le trajet aller et retour, entre les deux gares qui y sont indiquées. Le voyageur qui veut s'arrêter à une station intermédiaire, soit à l'aller, soit au retour, doit payer le prix d'un billet simple ordinaire, déduction faite de la moitié du prix du billet du train de plaisir.

Les coupons d'aller et de retour dont se compose le billet ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne ; le coupon de retour ne peut être cédé, ni vendu sans exposer le porteur de ce coupon et son cédant à des poursuites correctionnelles.

Les billets de famille sont nominatifs. Ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille habitant sous le même toit et composée des pères, mères et enfants. Le nombre des places étant limité, MM. les voyageurs sont invités à se procurer leurs billets à l'avance. Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement.

LA GRANDE MARCHE HISTORIQUE DE CAMBRAI. — Nous recevons de l'organisation de la *Grande Marche historique de Cambrai*, fixée au dimanche 18 août, les nouvelles les plus intéressantes. Dès maintenant, se trouvent arrêtées les grandes lignes de ce magnifique cortège pour lequel le concours de la fanfare du 4e Cuirassiers et de la musique du 4er de Ligne est, dès à présent, acquis ; plus de 1.400 personnes dont dix corps de musique, 300 chevaux, 20 chars, 25 bœufs et quantité d'animaux divers formeront le défilé le plus pittoresque que la région tout entière ait vu depuis longtemps. Les costumes et les groupes sont constitués d'après des documents authentiques en mettant en action les plus brillantes pages de l'histoire si riche de Cambrai. La marche projetée constituera non seulement un plaisir pour les yeux mais encore un véritable enseignement populaire et nul doute que comme sa devancière de 1901 elle obtienne un succès considérable.

SCENE SANGLANTE A FOUVINES. — Vers onze heures du soir, les sieurs Dewez et Paul Dauchy, tous les deux domestiques de ferme, originaires de Bévry, avaient passé la soirée avec plusieurs autres jeunes gens dans un estaminet de la rue du Marais. Soudain, à propos d'une casquette, ils se prirent de querelle et bientôt en vinrent aux mains. Au cours de la bataille, Dewez frappa son adversaire de plusieurs coups d'un couteau de poche très effilé.

Les blessures de M. Dauchy, quoique profondes, ne mettent pas ses jours en danger. Aucun organe essentiel n'a été touché.

Dewez a été arrêté.

JOIE DE VIVRE

Parmi tous ceux à qui la vie sociale actuelle impose des charges écrasantes, les instituteurs sont au premier rang ; aussi nulle profession ne compte autant d'usés, de veillis avant l'âge. Eh bien ! tous ceux qui, comme eux, voient chaque jour leurs forces et leur aptitude au travail disparaître, peuvent facilement retrouver une santé florissante et la force de lutter énergiquement pour la vie.

Tous ceux qui ont souffert d'un travail cérébral ou manuel excessif, de veilles prolongées, de chagrins, de soucis ou d'excès, peuvent en ayant recours au Zidal, cette véritable semence de vie et de force, régénérer tous les organes.

Voici, à ce sujet, une lettre adressée au docteur Omnès, qui a découvert le Zidal, par un de ces modestes et savants instituteurs :

« Placé, il y a quatre ans, à la tête d'un cours complémentaire, je me surmenais, et ce surmenage amena chez moi des troubles profonds. J'éprouvais des maux de tête incessants. Le matin, j'étais las avant de me mettre au travail ; les cauchemars la nuit me fatiguaient. Ma volonté sombrait de plus en plus, et malgré mes efforts, je ne pouvais retrouver l'énergie perdue. Oh ! la vie terrible que j'ai menée alors. J'en étais arrivé à prendre en dégoût le métier que j'aimais avec passion auparavant... C'est alors que je vous demandai un flacon de Zidal, mais j'étais bien sceptique quant aux résultats, je vous assure.

» Dès les premiers jours, j'en ressentis les effets salutaires et, à la rentrée d'octobre, je possédais une réserve d'énergie et de bonne humeur que je n'avais jamais connue. Malgré tout, j'appréhendais l'hiver, qui m'a toujours été funeste, le voici bien fini et je n'ai pas souffert. Maintenant, j'ai retrouvé définitivement la force et l'énergie, la volonté de vivre et d'être heureux. Ces résultats merveilleux, c'est à vous que je les dois et je ne saurais jamais trop vous en remercier.

» Je souhaite que tous les découragés, que tous ceux pour qui la vie est un fardeau, lisent ces lignes et demandent au Zidal la guérison qu'ils ont cherchée en vain et désespèrent de trouver. »

J. DUBUS,
Instituteur à Villembray (Oise).

Cette lettre se passe de commentaires ; cependant, que les malades sachent bien qu'aujourd'hui, grâce aux merveilleuses propriétés du Zidal, on guérit tous les cas de débilité, de neurasthénie, de misère physiologique, d'épuisement cérébral et nerveux.

Avec le Zidal, plus de douleurs ni de troubles nerveux, plus de découragement, mais au contraire une grande sensation de bien-être, et un bon entrain au travail.

Tous les malades ont un grand intérêt à lire le *Traité du Zidal*, qui est envoyé gratuitement par le Laboratoire de Pharmacologie, 62, rue Tiquetonne, Paris. En vente dans toutes les bonnes pharmacies. Le flacon 4 fr. 50, 5 francs franco, les 6 flacons, 25 francs. 20151

PAS-DE-CALAIS

18.000 FRANCS DANS UN TRONC D'ARBRE PRÈS DE SAINT-OMER. — Des gamins faisant paître leurs vaches à Saint-Omer-Cappelle, le long d'un sentier, au milieu des champs, s'avisèrent de grimper sur un vieux saule, pour y dénicher un nid. Soudain ils aperçurent au milieu du tronc, un vieux sac accusant un état de vétusté tel, qu'au toucher, il se décrocha et tomba au pied de l'arbre. L'un des gamins se laissa glisser dans l'arbre, et passa à son camarade le sac, qui renfermait un objet d'un certain poids. Avides de curiosités, les bambins s'empressèrent de vider le sac et se trouvèrent en présence d'une sacoche dont le cuir était en lambeaux. Ils l'ouvrirent donc et y trouvèrent une certaine quantité de pièces d'or et de billets de banque.

N'en connaissant pas la valeur, ils ne trouvèrent rien de mieux que de se servir des billets en guise de serpentins et de jouer avec les pièces d'or, comme s'il s'agissait tout simplement de vulgaire monnaie. Le trésor fut ainsi éparpillé de divers côtés, et il fallut que les parents, avertis par les enfants de l'origine de ces pièces d'or, dont ceux-ci étaient encore porteurs, fissent des recherches pour reconstituer presque en totalité, l'importance du magot. On estime que celui-ci s'élève à environ 18.000 francs, laquelle somme a été déposée à la Mairie. Une enquête est ouverte.

APRÈS LA SÉPARATION. — *A Beaumetz-les-Loges.* — M. Croisilles, maire radical de Beaumetz-les-Loges, remplissant les fonctions de ministère public de la justice de paix de ce canton, a signé un pourvoi en cassation contre le jugement d'acquittement rendu par le juge de paix en faveur de M. l'abbé Dubois, curé de la Cauchie, relativement à une soi-disant contravention à l'article 2 de la loi du 28 mars 1882, que l'inspecteur primaire, M. Delsériès, avait fait dresser à la suite d'une plainte de l'instituteur de la commune.

Comme nous l'avons déjà dit, M. l'abbé Dubois avait fait subir un examen de catéchisme aux enfants de l'école communale pendant les heures de classe.

UNE CENTENAIRE A SAMER. — Ces jours derniers, Samer était en fête : l'on célébrait le centenaire de Mme veuve Ficheux. Cette bonne vieille jouit encore de toutes ses facultés mentales, et c'est joyeuse et souriante qu'elle reçut la visite de toute sa famille et de tous ses amis.

NOYÉ DANS UN PUITS A VIMY. — Jules Noreuil, âgé de 73 ans, ouvrier mineur retraité des mines, a été trouvé noyé dans le puits de son habitation, profond de dix mètres. On ignore s'il y a eu suicide ou accident.

UNE GRAVE AFFAIRE A LENS. — Un terrassier, Camille Derruder, âgé de 36 ans, a entraîné dans les champs, trois fillettes d'une dizaine d'années. Heureusement l'une d'elles put s'échapper, elle avertit l'un de ses parents qui mit en fuite l'agresseur avant qu'il eût pu commettre son forfait. La police le recherche.

Pour se guérir et se préserver des ***Rhumes, Toux, Bronchites, Refroidissements, Catarrhes, Grippe, Asthme, Influenza, Phtisie, Tuberculose,*** pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux **GOUTTES LIVONIENNES** de TROUETTE-PERRET. — 3 fr. le fl. toutes pharmacies

LE PÉLERINAGE NATIONAL A ROME

Le Pèlerinage National à Rome, qui s'organise régulièrement depuis 1904, sera présidé cette année par S. G. Mgr Amette. Il correspondra au début des fêtes du jubilé de prêtrise du Pape Pie X (18 septembre) et offrira des facilités absolument nouvelles. Deux trains sont organisés pour donner satisfaction et aux pèlerins qui disposent de plus de temps et à ceux que leurs occupations ne laissent disposer que d'une dizaine de jours. Voici un résumé succinct du programme :

1° Train direct. — Départ le 23 septembre. Arrivée à Rome le 24. Départ de Rome le 30 septembre. Rentrée le 1er octobre. (Excursion facultative à St-Janvier de Naples et à Pompéi.) Une seule nuit en chemin de fer, à l'aller comme au retour ; voitures à couloir ; 5 jours (6 nuits) à Rome. — Prix (tous frais compris) : De Paris : 1re classe, 240 fr. ; 2e classe (hôtel), 198 fr. ; 2e classe (Ste-Marthe), 159 fr. ; 3e classe (hôtel), 147 fr. ; 3e classe (Ste-Marthe), 112 francs.

2° Train circulaire. — Départ le 16 septembre, de Paris, de Dijon et de Lyon ; le 17, de Marseille. Trajet par Nice, San Remo (coucher), Milan (coucher), Venise (coucher), Sienne, Naples, Pompéi, Pise. Rentrée aux points de départ, le 1er octobre. Trois nuits seulement en chemin de fer ; voitures à couloir ; 8 jours (7 nuits), à Rome. — Prix (tous frais compris) : De Paris et Dijon : 1re classe, 440 fr. ; 2e classe (hôtel), 370 fr. ; 2e classe (Ste-Marthe) ; 305 fr. ; 3e classe (hôtel), 295 fr. ; 3e classe (Ste-Marthe), 250 francs.

— Pèlerinage de Montmartre à Notre-Dame du Puy, de Fourvières, du Laus, de la Salette, à Ars et Paray-le-Monial : Départ de Paris, le 2 septembre. Rentrée à Paris le 14 septembre. — Prix (tous frais compris) : 1re classe, 257 fr. ; 2e classe, 203 fr. ; 3e classe, 170 francs.

— Pèlerinages en caravanes à Einsiedeln (Notre-Dame des Ermites), Suisse, avec deux itinéraires différents. — Premier itinéraire : Départ de Paris le 28 juillet (et éventuellement le 25 août), avec retour le 13 août (éventuellement le 10 septembre). — Deuxième itinéraire : Départ le 28 juillet (et éventuellement le 25 août) avec retour le 7 août (éventuellement le 4 septembre).

Les circulaires-programmes très détaillées sont réunies dans un numéro spécial de l' « Ave Maria », revue du Comité national des pèlerinages. Ce numéro sera envoyé en réponse à toute demande affranchie.

Pour renseignements et programme, écrire (joindre un timbre) au Bureau central : 33, rue de la Barre, Paris (18e).

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du 27 juin

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Schollaert, président.

La Chambre poursuit l'examen de la proposition relative à

L'ENSEIGNEMENT DU FLAMAND

M. Janson soulève un incident en prétendant que, hier, dans l'interprétation du vote de la Chambre, le président a commis une erreur. Le vote sur le texte Buyl ne peut être interprété comme impliquant la suppression des sections françaises.

M. le Président. — Le vote de la Chambre implique que les jeunes gens ayant fréquenté les sections françaises ne seraient pas en situation d'obtenir le certificat.

M. Buyl a fait à cet égard des déclarations formelles.

M. Buyl. — J'ai voulu... (Interruptions.) ....Mais je crois que c'est à moi à expliquer ma pensée, et pas à vous ! (Murmures.) J'ai voulu sauvegarder la situation des jeunes gens ayant fait leurs études à l'étranger. Quant à ceux qui ont fait leurs études dans les sections françaises, nous aurons à nous en expliquer dans un texte ultérieur et ici je suis parfaitement d'accord avec M. Coremans.

M. Hoyois. — Mais non !

M. Buyl. — Mais si ! Et MM. Coremans et Hendrickx vous le diront.

M. Hymans. — Tout cela n'a qu'un intérêt rétrospectif. Nous avons voté sur un texte et ce texte, quoi qu'on en dise, ne sauvegarde pas la situation des sections françaises. (Cris : Aux voix !)

M. Coremans explique pour quelles raisons il a supprimé dans son texte définitif la mention des articles 9 et 10.

M. Hymans. — Voilà que nous nous mettons à discuter les votes de la Chambre. Cela est tout simplement inadmissible !

M. Janson. — Je ne veux pas discuter le vote, mais j'ai cru devoir formuler ma protestation pour que l'interprétation du président ne passe pas comme une lettre à la poste.

M. le Président. — Cet incident est clos. Nous allons passer maintenant à la question de l'examen.

M. Degroote. — Je demande la division du vote. (Protestations sur divers bancs.) On doit voter d'abord sur les mots de la proposition Coremans : « s'il a subi un examen spécial en flamand ».

M. le Président. — Nous avons ici trois textes : le texte Coremans, le texte Buyl et le texte Janson-Hymans.

M. Hymans. — En réalité les premiers textes se confondent. Il n'y a que mon texte qui soit différent. Nous demandons un examen sur de flamand.

M. Vandervelde. — Mais il est sans valeur pratique.

M. de Trooz n'accepte pas la division proposée par M. Degroote. Nous avons d'abord à nous prononcer sur le principe de l'examen spécial, quitte à nous prononcer ensuite sur la formule Coremans ou sur la formule Hymans.

M. Janson appuie cette manière de voir.

M. Segers (vacarme). — Nous ne nous sommes pas entendus hier parce que, quand il s'est agi de s'expliquer, on nous a empêchés de parler. (Vives protestations.) Va-t-on recommencer par ce système aujourd'hui ? Je ne vois pas d'inconvénient à me rallier à la procédure indiquée par M. Janson, mais je voudrais bien savoir si cette procédure écarte nos amendements en ce qui concerne la matière de l'examen et la composition du jury. Cette question se pose aussi bien pour mes amendements que pour la proposition Hoyois.

M. Hymans. — La vérité est que le vote sur le principe de la proposition Coremans a fait tomber tous les systèmes inconciliables avec elle, c'est-à-dire le système du gouvernement, le système Segers et le système Hoyois. (Exclamations.)

M. Segers. — Vous nous expliquerez cela.

M. Hymans. — Cela est bien simple. La pensée même de ces diverses propositions est inconciliable. Vous vous êtes borné à sous-amender le projet du gouvernement : on ne contestera que le vote du projet Coremans fait tomber le système de graduat imaginé par le gouvernement.

M. Woeste. — Cela n'est pas exact. Il faut que la Chambre se prononce sur toutes les questions qui lui sont soumises. Il importe que toutes les opinions aient le loisir de s'exprimer. Quant à moi, je ne pourrai accorder mon vote aux diverses propositions Hymans ou Buyl, parce qu'elles viennent s'encadrer dans une proposition générale que je ne puis admettre.

M. le Président. — Il y a encore sept orateurs inscrits sur cet incident. (Exclamations).

M. Coremans. — Je demande à la Chambre de se prononcer d'abord sur ma proposition. S'il a convenu à M. Buyl de reprendre tout ou partie d'une proposition que j'ai déposée il y a six ans, cela ne me regarde pas.

M. le Président. — Nous allons donc voter sur cette partie du texte qui vise « l'examen spécial à subir en flamand ».

L'appel nominal est réclamé.

La proposition est rejetée par 76 voix contre 64 et 8 abstentions.

M. le Président. — Nous avons donc à nous prononcer maintenant sur la proposition Hymans qui prévoit l'examen « sur » le flamand.

Rejeté par assis et levés.

M. le Président. — Nous avons maintenant à nous expliquer sur la portée des votes de la Chambre.

M. Hymans. — Mais c'est très clair. Tout est rejeté. Il n'y a pas d'examen ni sur ni en. Il n'y a plus d'examen. Donc il n'y a pas lieu d'examiner la question du jury. (Hilarité.) En résilité, de la proposition de M. Coremans, il ne reste qu'un morceau. (Nouveaux rires).

M. Lepage. — Il me paraît très clair que nos votes successifs ont écarté le système Segers, le système Hoyois et le système du Gouvernement.

M. De Trooz. — Je suis d'accord avec M. Hymans. J'estime qu'elle que soit la situation, qu'il ne reste à la Chambre qu'à fixer le jour pour le second vote.

M. Hoyois est accueilli par des manifestations turbulentes. Les observations qu'il présente se perdent dans le bruit. Tout au plus entendons-nous qu'il affirme que ses amendements font toujours partie de la discussion. Le vacarme est fou !

M. Coremans. — Fixons le second vote à quinzaine.

M. Hymans. — A mercredi prochain. (Vacarme).

M. De Trooz. — Fixons le second vote immédiatement après le débat sur la question électorale. Le débat ne pourrait évidemment être scindé.

M. Monville. — C'est le gâchis par le fait du Gouvernement. (Exclamations et protestations). Il y a eu, de votre part, la volonté persévérante de faire échouer tous les projets (Nouvelles exclamations).

M. Buyl insiste pour que le second vote ait lieu la semaine prochaine.

En fin de compte, la Chambre adopte par assis et levés la proposition du Gouvernement.

NATURALISATION

La Chambre passe au vote sur des projets de naturalisation. Pendant que les commissaires procèdent au dépouillement des bulletins de vote secret sur les feuilletons de naturalisation, la Chambre se prononce sur la proposition de M. Terwagne de porter à l'ordre du jour le projet relatif à la vaccination et revaccination obligatoire, et la rejette par assis et levés.

La Chambre, sur la proposition de son président, passa au vote par appel nominal sur le projet modifiant

LES LIMITES D'IXELLES ET D'ETTERBEEK

Adopté à l'unanimité.

La Chambre abordera demain le débat relatif à la modification des lois électorales.

La séance est levée à 4 heures.

LES GRÈVES

A Anvers. — Mercredi soir, à 7 heures, 311 ouvriers de la compagnie du gaz se sont mis en grève. C'est l'usine de Berchem qui est atteinte et ce sont les ouvriers des fours qui chôment. Il y en a encore 60 au travail. Les grévistes réclament une augmentation de salaire et la réinscription dans les cadres du secrétaire de leur syndicat qui fut renvoyé hier pour négligence.

Les ouvriers de l'usine du Dam manifestent l'intention de faire cause commune avec les grévistes. La compagnie a demandé des secours spéciaux à la police de Berchem et de Borgerhout pour surveiller l'usine.

Anvers, 27 juin. — La grève des ouvriers gaziers est devenue générale à l'usine de Berchem. Les soixante travailleurs qui sont restés à l'établissement hier soir ont fait cause commune aujourd'hui avec leurs camarades. Par contre au Dam on travaille avec des équipes complètes. L'usine de Berchem est étroitement surveillée par la police et un peloton de gendarmes.

FAITS DIVERS. — **Une mine inondée.** — Un accident vient d'occasionner une inondation aux charbonnages du Flénu, à Ghlin. Au puits n° 2, à l'étage de 275 mètres, deux cages vides se sont rencontrées. Elles ont été détruites et leurs débris précipités au fond du puits. Les tuyaux de pompe servant à remonter les eaux ont été rompus, et les eaux ont envahi le puits n° 2 ainsi que le puits n° 1. Le chômage est complet dans tout le charbonnage. Les dégâts sont én